



PERFORMANCE  
AND DILIGENCE

# **Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent**

La Voie maritime du Saint-Laurent a été construite et continue d'être gérée sous l'égide d'un partenariat binational entre les États-Unis et le Canada.

L'administration du réseau Grands Lacs-Voie maritime est partagée entre deux entités : la Saint Lawrence Seaway Development Corp. des États-Unis, qui est un organisme fédéral du département des Transports des États-Unis; et la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent du Canada, qui est une société sans but lucratif (mais le gouvernement fédéral canadien reste propriétaire de la partie canadienne de la Voie maritime).

Les deux organismes de gestion de la Voie maritime coordonnent les opérations, notamment en ce qui concerne la réglementation, le fonctionnement quotidien, la gestion de la circulation, les aides à la navigation, la sécurité, les programmes d'environnement, les dates d'ouverture et les programmes de développement commercial. À cause du caractère binational du Réseau, les deux organismes doivent travailler en étroite collaboration tous les jours, 24 heures sur 24.